

DÉPARTEMENT
AIN
CANTON
De Plateau-d'Hauteville
COMMUNE
<b>TENAY</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 46/2022

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION EN QUALITE DE CONSEILLER  
MUNICIPAL DÉLÉGUÉ  
à Monsieur Jean-François BONIN**

Le Maire de la Commune de **TENAY**,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-17 et L 2122-18,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de « déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal »  
**VU** le Procès-Verbal de l'élection du Maire, Gaël ALLAIN en date du 23 mai 2020  
**VU** les arrêtés de délégations de fonctions aux 4 Adjoints au Maire,

**CONSIDÉRANT** que pour tenir compte de la charge important de travail incombant aux élus locaux, sur la base de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de fonction résultant d'un arrêté municipal peut être effectuée aux profits des Conseillers Municipaux

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jean-François BONIN est nommé conseiller municipal délégué aux travaux,

**ARTICLE 2 :** Cette délégation comporte la signature de tous les documents et pièces se rapportant à son domaine.

**ARTICLE 3 :** Cette délégation prend effet à compter de ce jour pour la durée de l'exercice des fonctions, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire. Le paiement des indemnités de fonctions fixées par délibération du 08 juillet 2022, interviendra à compter de cette même date.

**ARTICLE 4 :** La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales et transmis à Monsieur

le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley. Une ampliation sera adressée à

- o l'intéressé,
- o Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à TENAY le 13 juillet 2022

Vu pour acceptation,  
Conseiller municipal délégué,  
Jean-François BONIN



par Le Maire,  
Gaël ALLAIN.

C. SAVON  
Adjoint au Maire

